



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3232

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Collonges au Mont d'Or - Saint Priest**

objet : **Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Charzéieux Nature et une subvention d'équipement à une exploitation agricole**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3232**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Collonges au Mont d'Or - Saint Priest

objet : **Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Charézieux Nature et une subvention d'équipement à une exploitation agricole**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer 2 projets correspondant à ces objectifs et, plus particulièrement, aux 1^{er} et 5^{ème} objectifs, à savoir : l'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire et la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et les acteurs de la Métropole.

I - Projet semences d'or porté par l'association Charézieux Nature

Créée en 2018, l'association Charézieux Nature, située à Collonges au Mont d'Or, reprend le projet semences d'or en succédant à l'association Terre d'or que la Métropole avait soutenue en 2015 et 2016.

Le projet semences d'or a pour objectif de contribuer à la sauvegarde des espèces et des variétés locales en participant à la régénération des semences conservées par le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), en les adaptant au changement climatique, en les cultivant dans des conditions limitatives en apport d'eau et de fertilisants, en sélectionnant des variétés ayant une plus-value gustative dans le cadre d'un partenariat avec les chefs Christian Têtedoie et Alain Alexanian et en permettant une remise sur le marché de ces fruits et légumes, grâce à une augmentation importante des stocks de semences en vue d'une utilisation professionnelle. Les semences obtenues seront redistribuées aux membres professionnels de l'association, au jardin collectif de Collonges au Mont d'Or et aux membres de l'association. Une partie rendue au CRBA pour leur conservation.

Les semences sont multipliées sur 2 sites au jardin de Charézieux et au champ des saveurs. Pour chaque variété, il est nécessaire d'avoir un travail pendant 3 années : la 1^{ère} année, au jardin de Charézieux, il s'agit de régénérer les semences et de faire une 1^{ère} sélection des variétés selon des critères gustatifs et de culture. La 2^{ème} année, la culture des variétés sélectionnées se fait au champ des saveurs avec création d'un stock de semences de l'année 1 et de l'année 2. La 3^{ème} année, la culture se poursuit au champ des saveurs et permet l'obtention d'un nombre de semences permettant la culture maraîchère. Durant les 3 ans, de nombreuses observations sont réalisées pour faire la caractérisation des plantes et des semences. Un partenariat avec le CRBA et l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) a été mis en place pour ce suivi et est financé par ailleurs.

La Métropole est sollicitée pour apporter un soutien sur la 3^{ème} année de ce projet.

Une trentaine de variétés de fruits (melons) et légumes (haricots, navets, fèves, pois, aubergines, concombres, piments, tomates) et une vingtaine d'arbres fruitiers seront concernés par cette action.

Le coût total de ce projet est de 18 831 €, dont 9 000 € pour les actions au jardin de Charézieux (300 ha pour 100 m² de culture de légumes et 500 m² de verger) et 9 831 € pour les actions au champ des saveurs (322 ha pour 100 m² de culture et 1 680 m² de verger).

La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 831 € (78 %). Le reste est en autofinancement de l'association.

II - Création d'un bâtiment de stockage, conditionnement et vente par l'exploitation Bergonso

Dans le cadre de la fiche action 4.21 - Transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation dans le prolongement de la production agricole du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, le projet de monsieur Bergonso, agriculteur à Saint Priest, a été examiné en comité de sélection régional le 4 octobre 2018 et validé en comité régional de programmation par les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des 8 Départements, de la Métropole et des services de l'État le 16 octobre 2018. C'est une exploitation maraîchère en agriculture raisonnée qui nécessite la construction d'un bâtiment pour conditionner, stocker et vendre sa production en vente directe.

Nom de l'exploitation et n° de dossier	Nature des investissements	Coût total (en € HT)	Aide Métropole de Lyon	Aide Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
Rémy Bergonso de Saint Priest (exploitation individuelle) RRHA040218DT0690058	création bâtiment pour conditionnement, stockage, vente de légumes au consommateur	209 359,77	31 645,29	12 063,67

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 831 € à l'association Charézieux Nature pour la mise en œuvre du projet semences d'or, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 31 645,29 € au profit de l'exploitation individuelle Rémy Bergonso au titre de la TO 4.21 du PDR Rhône-Alpes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Charézieux Nature définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Acte** que le paiement de la subvention d'équipement au profit de l'exploitation individuelle Rémy Bergonso est confié par la Métropole à l'Agence de services et de paiement (ASP), conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016 et modifiée par délibération du Conseil n° 2018-2832 du 25 juin 2018.

3° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 14 831 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2936.

5° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Espaces naturels, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 3 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P27O7174.

6° - Le montant à payer, soit 31 645,29 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.